



**FONDS DE DOTATION
"MISE EN VALEUR DE PIBRAC"
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30/04/2020

**FONDS DE DOTATION "MISE EN VALEUR DE PIBRAC"
3 CHEMIN DE BEAUREGARD
31820 PIBRAC**

Ce rapport contient 9 pages



Aux Membres du FONDS DE DOTATION "MISE EN VALEUR DE PIBRAC",

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION "MISE EN VALEUR DE PIBRAC" relatifs à l'exercice clos le 30/04/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15/09/2020 sur les éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II-FONDEMENT DE L'OPINION

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1^{er} mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

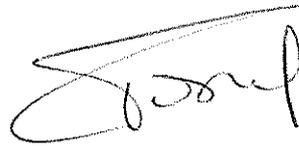
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés

jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BALMA, le 15/09/2020

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT**



Isabelle Postel

FONDS DE DOTATION "MISE EN VALEUR DE PIBRAC"

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2020			Exercice N - 1 30/04/2019	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Immobilisations corporelles						
	Immobilisations financières						
	Total I						
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	17 241		17 241	14 511	2 730	18,81
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance						
	Total III	17 241		17 241	14 511	2 730	18,81
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
Total général (I+II+III+IV+V+VI)		17 241	0	17 241	14 511	2 730	18,81

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2020	Exercice N - 1 30/04/2019	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	14 511	15 450		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou déficits)	0	-939	939	
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
Droit des propriétaires					
	Total I	14 511	14 511	0	0
Comptes de liaison Total II					
PROVISIONS ET FONDS D'	Provisions pour risque				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources	2 730		2 730	
	Total III	2 730		2 730	100
DETTES	Emprunts				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes				
	Instrument de trésorerie				
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV				
	Ecarts de conversion passif (V)				
Total général (I+II+III+IV+V)		17 241	14 511	2 730	18,81

FONDS DE DOTATION "MISE EN VALEUR DE PIBRAC"

COMPTE DE RESULTAT				
	Exercice N 30/04/2020	Exercice N-1 30/04/2019	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens et services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	5 075	3 200	1 875	58,59
Total I	5 075	3 200	1 875	58,59
Charges d'exploitation				
Achats de marchandise				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 386	1 576	810	51,40
Impôts, taxes et versements assimilés	50	50	0	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges				
Total II	2 436	1 626	810	49,82
1. Résultat d'exploitation (I-II)	2 639	1 574	1 065	67,66
Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	91	132	-41	-31,06
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	91	132	-41	-31,06
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	91	132	-41	-31,06
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 730	1 706	1 024	-22,28
Produits exceptionnels				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	5 166	3 332	1 834	27,53
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 436	1 626	810	49,82
Solde intermédiaire	2 730	1 706	1 024	-22,28
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	9 725	-9 725	-100,00
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 730	12 369	-9 639	-77,93
5. Excédents ou déficits	0	-939	939	-100,00
Crédit 870 Contributions volontaires en nature Mécénat	8 102		8 102	
Débit 860 Emploi des contributions volontaires en nature Mécénat	-8 102		-8 102	

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Faits caractéristiques de l'exercice

Le Fonds de Dotation « Mise en valeur de Pibrac », créé le 04/03/2017 a pour objet de « soutenir, pérenniser, financer, promouvoir et porter toute action d'intérêt général, à caractère culturel ou environnemental notamment, concourant à la restauration, la conservation, la préservation, la mise en valeur et le développement du patrimoine historique, architectural, culturel ou artistique, du cadre de vie (jardins, parcs, zones de loisirs...) du centre-ville de la commune historique de Pibrac et de ses environs, ou à sa diffusion, sa connaissance et son rayonnement au plan local, régional, national et international. »

Axes de développement

Tous les projets du Fonds de Dotation s'inscrivent dans cet objet et plus précisément dans les thèmes d'actions suivants :

- la mise en valeur et l'entretien du patrimoine historique,
- la mise en valeur, la création et l'entretien de l'espace public,
- le développement de la notoriété et l'activité culturelle.

Les faits marquants du fonds de dotation du 01/05/2019 au 30/04/2020 sont détaillés dans le rapport d'activité. On notera ici les plus importants :

- signature d'une convention de mécénat de compétences avec Altran, pour la réalisation d'une visite virtuelle en 360 ° et d'une modélisation en 3D du patrimoine de Pibrac en commençant par le château.
- création et implantation d'un neuvième panneau de signalétique du patrimoine de la ville : la fontaine Sainte-Germaine.
- projet tuteuré avec des étudiants de l'IUT de Blagnac pour la création d'un site internet.

Affectation des fonds dédiés et résultat

La totalité des fonds restants (17 241 €) a été comptabilisé en fonds associatifs pour 14 511 € et en fonds dédiés pour 2 730 €.

Evénements postérieurs à la clôture

La fin du troisième exercice du Fonds de Dotation et les semaines suivantes ont été perturbées par la crise sanitaire du coronavirus (confinement). Les actions du Fonds de Dotation se sont poursuivies mais elles ont été nécessairement réduites ; le mécénat de compétences avec Altran a pris un peu de retard.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan comptable général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Complément d'information relatif au bilan

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Dotations exercice	Montant fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 450	-939	14 511

Etat des échéances des créances et des dettes

Néant

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D=A+B+C
Pose d'un 9 ^{ème} panneau	0	0	1 399	4 129	2 730

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Contributions volontaires

Une convention de mécénat de compétences a été signée avec Altran. Ce mécénat a été évalué à 8 102 € correspondant aux ressources mises à disposition jusqu'au 31/12/2019.

Ce mécénat est indiqué en fin de compte de résultat, les contributions volontaires en nature dans le cadre d'un Mécénat, en crédit 870 et en débit 860.